

## MARCHANDISES DANGEREUSES

Les marchandises interdites, réglementées ou dangereuses sont des matières ou objets susceptibles de présenter un risque pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement. Si vous souhaitez transporter de telles marchandises, veuillez prendre connaissance des restrictions ou des mesures à respecter.

### INTERDITES A BORD DE L'AVION



Armes électriques ("Taser") et dispositifs incapacitants (bombe lacrymogène, etc.)

*Peuvent contenir des éléments dangereux comme des explosifs, gaz comprimés, etc.*



Mallettes et serviettes de sûreté



Feux d'artifice



Explosifs



Liquides inflammables



Solides inflammables



Poisons et substances infectieuses

### AUTORISEES UNIQUEMENT SUR LA PERSONNE



Briquets jetables ou de type Zippo

*Ne doit contenir aucun liquide non absorbé, autre que du gaz liquéfié. Combustible et cartouches de recharge autorisés ni en soute, ni en cabine, ni sur la personne.*



Allumettes de sûreté

*Petite boîte, transportée sur la personne.*



Produits pharmaceutiques contenant des matières radioactives

*Autorisés seulement dans le cadre d'un traitement médical.*

## AUTORISEES UNIQUEMENT EN SOUTE (INTERDITES EN CABINE)



Objets tranchants ou pointus (couteaux, ciseaux, etc.)



Instruments contondants (massue, batte de baseball, matraque, etc.)



Armes à feu et munitions (incluant les jouets ou les répliques)



Outils de travail (perceuse, scie, tournevis, etc.)



Cartouches pour armes de chasse ou de sport

*Transport seulement en soute. Quantité limitée à 5kg. Les cartouches avec projectiles incendiaires ou explosifs ne sont pas autorisées.*



Aérosols non inflammables, non toxiques. Usage sportif ou domestique

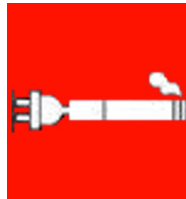
*Quantité nette totale ! 2kg ou 2L, quantité nette de chaque article ! 0,5kg ou 0,5L.*

## AUTORISÉES UNIQUEMENT EN CABINE (INTERDITES EN SOUTE)



Gyropodes, hoverboards

*Transport en cabine pour les dispositifs équipés de batteries au lithium dont l'énergie nominale est !100Wh*



E-cigarettes et vaporisateurs contenant des batteries au lithium

*Doivent être protégés individuellement contre toute activation accidentelle.*



Aides à la mobilité équipées de batterie

*Transport en cabine, seulement pour les aides à la mobilité équipées de batteries au lithium ionique escamotables (la batterie doit être retirée).*



Batteries de recharge au lithium

*Doivent être protégées pour éviter les courts-circuits.*  
- Appareils médicaux (DEA, PPC, ...) : batteries telles que E ! 100Wh (lithium ionique) ou M ! 2g (lithium métal).  
- Appareils électroniques portables : batteries telles que E ! 100Wh ou M ! 2g.  
- 2 batteries/piles de recharge max, transportées en cabine.

## AUTORISÉES EN CABINE ET EN SOUTE MAIS RÉGLEMENTÉES



Batteries au lithium (dans les appareils)

*Transport recommandé en cabine :*  
- Appareils médicaux (DEA, PPC, ...) : batteries telles que E ! 100Wh (lithium ionique) ou M ! 2g (lithium métal).  
- Appareils électroniques portables : batteries telles que E ! 100Wh ou M ! 2g.



Fers à friser contenant des gaz d'hydrocarbure

*Limité à un par personne. Le couvercle de sécurité doit être fixé solidement sur l'élément chauffant. Recharges interdites en cabine et en soute. Usage interdit à bord de l'avion.*



Gaz

*- Bouteilles de gaz utilisées à des fins médicales : poids brut ! 5kg (oxygène liquide interdit).  
- Bouteilles de gaz non inflammables non toxiques utilisées pour faire fonctionner les prothèses mécaniques + recharges de taille similaire nécessaires pour le voyage.*



**Alcools au pourcentage compris entre 24% et 70%**

*Quantité nette totale de 5L/ personne.*



**Articles de toilettes (y compris aérosols), médicaments non radioactifs**

*Quantité nette totale !  
2kg ou 2L, quantité nette de chaque article !  
0,5kg ou 0,5L.*



**Thermomètre médical ou clinique contenant du mercure**

*Un thermomètre à usage personnel par personne, dans son enveloppe de protection.*



**Masses aimantées/magnétiques**

*Seules les masses aimantées dont le champ magnétique est inférieur à 0,00525 Gauss à une distance de 4.6 sont acceptées. Doivent être placées à des endroits tels que les effets possibles qu'elles peuvent induire soient minimisés. Tenir compte de l'effet cumulatif lors du transport de plusieurs masses.*

**UNE QUESTION ?**

---

En cas de doute sur l'acceptation de telles marchandises,  
merci de contacter notre Service commercial.